



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN
PROFESSIONNEL DE SÉLECTION POUR
L'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT
TECHNIQUE PRINCIPAL
DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE
2^{ÈME} CLASSE
- SESSION 2026 -**

Contenu

I.	TEXTES DE RÉFÉRENCE	3
II.	CONDITIONS DE RECEVABILITÉ.....	3
III.	COMPOSITION DU JURY	3
IV.	PRINCIPAUX CHIFFRES.....	4
V.	ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION	4
a.	L'exposé :	5
b.	L'échange avec le jury :	5
VI.	RÉSULTATS D'ADMISSION	6

I. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- [Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)
- [Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat](#)
- [Arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)
- [Arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur](#)
- [Arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts](#)
- [Arrêté n°02101-2026 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de la Polynésie française, au titre de l'année 2026](#)
- [Arrêté du 24 avril 2026 portant nomination du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2ème classe, session 2026 ;](#)

II. CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Peuvent s'inscrire à l'examen de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe, les adjoints techniques de recherche et de formation ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans leur grade au 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'examen est ouvert.

III. COMPOSITION DU JURY

Le jury comprend :

- Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale, président ;
- Des membres au nombre de deux au moins, choisis à raison de leur compétence technique ou administrative et ayant un rang au moins égal à celui permettant d'occuper l'emploi ouvert à l'examen.

Il est composé pour la session 2026 et pour l'académie de la Polynésie française de :

Président :

- **M. Pascal BENOIT**, attaché principal d'administration, Vice-rectorat de la Polynésie française, Papeete

Membres du jury :

- **M. Georges TEMAUU**, technicien de recherche et de formation de classe supérieure du ministère chargé de l'enseignement supérieur, Lycée polyvalent de Taravao, Taïarapu
- **Mme Timeri MARTIN-NOUVEAU**, secrétaire administrative de classe normale de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, Collège de Hitiaa

IV. PRINCIPAUX CHIFFRES

	Hommes	Femmes	Total
Nombre de postes			10
Candidats inscrits	13	10	23
Candidatures irrecevables	1	2	3
Candidatures recevables	12	8	20
<i>BAP J (gestion et pilotage)</i>	0	1	1
<i>BAP G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention)</i>	12	7	19
Candidats présents à l'épreuve orale	12	7	19
Candidats admis	6	4	10

Note minimale	Note maximale	Moyenne	Seuil LP
4.5	19	13.5	15

V. ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2^e classe consiste en une épreuve orale d'entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes, permettant d'apprécier la personnalité du candidat, ses connaissances techniques et son aptitude à exercer les fonctions de d'adjoint technique principal de 2^e classe et de reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Cet entretien a comme point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au maximum, sur les fonctions qu'il a exercées depuis sa nomination en qualité d'adjoint technique de recherche et de formation.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus établi par le candidat, décrivant les emplois occupés, les fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués et d'un état des services publics et privés du candidat.

Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20.

Pour permettre une analyse objective de chaque candidat, une fiche d'évaluation a été établie par les membres du jury :

Exposé (5 min. maximum)..... / 5

- Présentation
- Structure de l'exposé
- Poste occupé

Entretien avec le jury..... / 12

- Missions
- Qualifications
- Compétences acquises
- Méthode de travail
- Organisation, planification

Formation, gestion des crises, encadrement, connaissance de l'environnement professionnel / 3

Les épreuves orales se sont déroulées du mardi 26 et mercredi 27 mai 2026.

a. L'exposé :

Constats :

L'exposé doit être clair, structuré, maîtrisé. Certains candidats n'utilisent pas totalement les 5 minutes d'exposé par manque de préparation. L'environnement professionnel est parfois méconnu. La connaissance des droits et obligations du fonctionnaire est très superficielle. Certains candidats se projettent aisément dans les missions d'un ATRF principal, d'autres ont du mal à exposer réellement leur motivation à exercer ces missions.

Recommandations :

Une préparation de ce temps de présentation est incontournable, il convient d'illustrer les compétences par des exemples concrets. Le jury attend des éléments permettant de déceler la capacité à encadrer, organiser, sécuriser et planifier les missions tout en maîtrisant les notions de sécurité.

b. L'échange avec le jury :

Constats :

L'entretien doit confirmer les éléments transmis en amont de l'entretien. Il est attendu des réponses précises, illustrées par des situations réelles. La connaissance du service, de ses enjeux, de ses contraintes est parfois mal maîtrisée, certains candidats ont du mal à verbaliser leurs missions. Les meilleurs candidats arrivent à bien mettre en valeur leurs expériences et leur rôle dans la chaîne hiérarchique.

Recommandations :

Le jury teste la déontologie, la compréhension du statut et la capacité à se positionner et prendre des responsabilités. Un ATRF P2 est capable de planifier ses activités, gérer les priorités et les urgences. Il doit faire montre d'une certaine autonomie dans la conduite des tâches tout en respectant la hiérarchie. Le jury attend une maîtrise solide des techniques de son domaine de spécialité démontrée par des réalisations concrètes exposées durant les échanges, le candidat doit pouvoir les décrire avec précision. Le jury valorise les candidats démontrant un engagement dans le service public et une posture professionnelle affirmée. Les candidats qui montrent des capacités à encadrer ponctuellement, à guider, ou à transmettre leur compétence sont valorisés. Le jury sanctionne les candidats pour lesquels la maîtrise de la sécurité est absente ou superficielle.

VI. RÉSULTATS D'ADMISSION

Le jury a proclamé les résultats d'admission le mercredi 27 mai 2026. Ainsi sur 19 candidats présents à l'épreuve orale, 10 candidats ont été admis sur la liste principale.



Direction générale
des ressources humaines

ACADEMIE DE POLYNESIE FRANCAISE

Session: 2026

Liste principale des candidats retenus après audition par le jury
de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique pal. 2è classe
ouvert au titre de l'académie de POLYNESIE FRANCAISE

Candidats inscrits sur la liste principale: 10

NOM DE FAMILLE	NOM D'USAGE	PRENOM	RANG
HURIA		MANATE	1
KACHLER	BERTHO	MAEVA	2
TEOTAHU	TEOTAHU	MARTHE	2
TAUAROHA	OTOMIMI	TETUANUI	4
TAEREA	TAEREA	TERATA	5
TAHIATUTUTAPU		PAUL	5
VIRIAMU	VIRIAMU	VATEA	5
TEARIKI		TETA	8
RAUFAUORE	RAUFAUORE EPSE YU	TIRITA	9
ROCHETTE		MAHURUARIH	10

Fait à PIAPE

le 27/05/2026

Le président du jury :

NOM :

BENIT

PRENOM :

PASCAL



Les candidats ont pu consulter les résultats à partir du jeudi 28 mai 2026 à l'accueil du Vice-rectorat, immeuble Vehiarii, 25 avenue Pierre Loti à Papeete (face au temple Mormon) ou en ligne sur internet à l'adresse suivante : <https://www.itrf.education.gouv.fr/>

Fait à Papeete,
Le 27 juillet 2026
Le président du jury




Pascal BENOIT